



Site d'Exception

Stoumont, le 2 février 2011

Monsieur Rik GOYENS

Secrétaire du Cercle Saint-Paul
Maison des Jeunes de Chevron

Neuville, 44

4987 STOUMONT

N. Réf. : SG-POL/2011-02-02

V. Réf. :

Copie : Répertoire courrier sortant

Police Locale de Stoumont

Service des travaux de la commune de Stoumont (Borgoumont)

Chef des ouvriers de la commune de Stoumont

Service de la communication de la commune de Stoumont

Objet : Legend Boucles de Spa® le 19 février 2011 à Chevron

Agent traitant : Stéphan GODART - services Enseignement - Eaux - Police - Elections
N° direct : 080 29 26 67 - stephan.godart@stoumont.be

Monsieur,

Par la présente, nous avons le plaisir d'accuser réception de votre courriel relatif à l'objet référencé sous rubrique.

Le Collège communal a examiné votre dossier en sa séance du 28 janvier 2011 et a décidé de vous donner l'autorisation de dresser un chapiteau sur la voie publique à l'occasion des Legend Boucles de Spa® prévue le 19 février 2011 à Chevron. Vous trouverez en annexe l'arrêté de police y afférent.

Les demandes suivantes vous sont également accordées :

- o Raccordement temporaire au réseau de distribution d'eau potable au point de raccordement de l'ancienne salle et placement d'un « col de cygne ».
- o Placement de barrières « nadar » pour assurer la protection du chantier de la salle vu que nous ne possédons pas, comme vous l'auriez souhaité, les barrières de chantier d'une hauteur de 2 mètres.

1/2

ADMINISTRATION COMMUNALE DE STOUMONT

Route de l'Amblève, 41 • B-4987 Stoumont • Tél. (080) 29 26 50 • Fax (080) 29 26 69

www.stoumont.be

A cette fin, nous vous invitons à prendre contact avec Monsieur F. DOGNE, chef des ouvriers, au 0475/36.67.48, au minimum 5 jours ouvrables avant la manifestation afin de fixer les modalités de mise à disposition et placement des barrières de type « nadar » et des panneaux de signalisation.

Par ailleurs, il importera que vous soyez suffisamment assuré au niveau des accidents pouvant survenir durant la manifestation. L'Administration Communale se décharge de toute responsabilité.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès lors de votre manifestation et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Par le Collège,

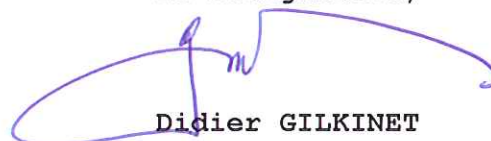
La Secrétaire communale,



Dominique GELIN



Le Bourgmestre,



Didier GILKINET

ARRETE DE POLICE

OBJET : Legend Boucles de Spa® le 19 février 2011 à Chevron - Placement d'un chapiteau sur la voie publique.

Le Bourgmestre,

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le placement d'un chapiteau sur la voie publique à l'occasion de l'organisation des Legend Boucles de Spa® le 19 février 2011 à Chevron ;

Considérant la nécessité de prendre des dispositions momentanées dans le but d'éviter tout accident de roulage où la manifestation se déroulera ;

Vu l'urgence ;

ARRETE

Art. 1. : A Chevron, la circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux nécessaires aux organisateurs et des riverains seront interdits sur la route communale comprise entre l'immeuble situé à Chevron n°32 (M. Teller) et l'immeuble situé à Chevron n°44 (M. André).

Art. 2. : La réglementation sera matérialisée sur place par des signaux C3 (Accès interdit) et E1 (Stationnement interdit) et le placement de barrières d'interdiction.

Art. 3. : La réglementation est applicable du jeudi 17 février 2011 à 9h00 au mardi 22 février 2011 à 12h00.

Art. 4. : La signalisation prévue à l'article 2 sera placée selon le règlement général sur la police de la circulation routière.

Art. 5. : Les contrevenants seront passibles des peines de police à moins que d'autres lois ou dispositions légales ne prévoient d'autres sanctions.

Art. 6. : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la loi.

Art. 7. : Des expéditions du présent arrêté seront transmises :

- Au requérant.
- A la Police Locale de Stoumont.
- Au service des travaux de la Commune de Stoumont (Borgoumont).
- Au chef des ouvriers de la Commune de Stoumont.
- Au service communication de la Commune de Stoumont.

Fait à Stoumont, le 02 février 2011.

Le Bourgmestre,

Didier GILKINET

